

N°2023-04

CHAUMONT HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Conseil d'Administration du 24 JANVIER 2023

DELIBERATION**BUDGET 2023**

Le Conseil d'Administration de Chaumont HABITAT s'est réuni au Siège Social de Chaumont HABITAT, 51 rue Robespierre à CHAUMONT, le 24 janvier 2023 à 14 heures sous la présidence de Christine GUILLEMY, Présidente.

Membres du Conseil d'Administration : 23

Présents : 16

Christine GUILLEMY, Frédéric ROUSSEL, Pierre ETIENNE, Marie-Christine SIMONNET, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Jean-Pierre PROCUREUR, Maryse CAMUS, Anne-Marie WILHELEM, Thierry DEGLIN, Brigitte JANNAUD, Michèle LEMORGE, Manuel GALLAND, Françoise GRATAROLI, Didier DEMANGE, Perrine REGNAUT, Jocelyne MARTIN

Excusés : 6

Stéphane MARTINELLI, Céline BRASSEUR-MAIZIERE, Didier COGNON, Karine COLOMBO, Nicolas MERLE, Ginette DUVAUX

Absents : 1

Morgane LENGRAND

Procurations : 5

Stéphane MARTINELLI donne pouvoir à Frédéric ROUSSEL, Céline BRASSEUR-MAIZIERE donne pouvoir à Pierre ETIENNE, Didier COGNON donne pouvoir à Frédéric ROUSSEL, Karine COLOMBO donne pouvoir à Christine GUILLEMY, Nicolas MERLE donne pouvoir à Christine GUILLEMY

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article R421-16 et R423-6 et suivants,

Vu le décret n°2008-648 du 1er juillet 2008 relatif au régime budgétaire et comptable des offices publics de l'habitat,

Vu la délibération du 15 novembre 2022 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023,

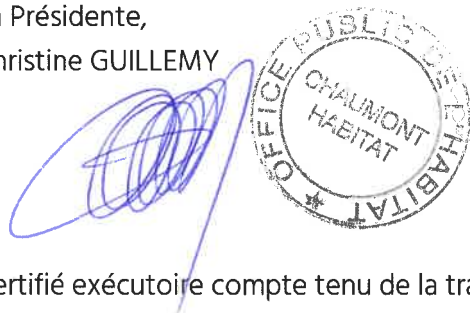
Considérant la présentation de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) pour l'année 2023, annexé à la présente délibération,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'année 2023.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Christine GUILLEMY

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT" around the perimeter and "CHAUMONT HABITAT" in the center.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture.